



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Épisode de pollution de l'air de type mixte (PM10) sur le bassin Lyonnais Nord-Isère Activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation

#### Épisode de type mixte (PM10)– Procédure d'Information-Recommandation

Grenoble, le 22 octobre 2020

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la **procédure préfectorale d'information-recommandation** est activée à compter de ce jour, jeudi 22 octobre 2020, pour le bassin lyonnais/Nord-Isère.

Afin de protéger la population des effets du pic de pollution et de réduire les sources d'émissions polluantes, le préfet de l'Isère formule un ensemble de **recommandations, à l'attention de l'ensemble de la population** et plus spécifiquement aux usagers de la route, aux collectivités territoriales et autorités organisatrices des transports, aux agriculteurs, et aux industriels.

En particulier, afin de protéger la population des effets du pic de pollution, le préfet de l'Isère formule les recommandations suivantes :

#### **Recommandations faites aux personnes sensibles et vulnérables**

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

**Contact presse**  
**Bureau du Cabinet et**  
**de la Communication Interministérielle**

## **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA CIRCULATION :**

- **Abaisser sa vitesse de 20km/h sur les axes supérieurs à 90km/h ;**
- **Abaisser sa vitesse à 70 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h.**
- **Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, covoiturage, etc.**
- **S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006**

### **Pièce jointe :**

- Information préfectorale détaillant les recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution ( y figurent la carte des bassins d'air en Isère et la liste des communes concernées par le bassin d'air Lyonnais Nord-Isère)

### **Plus d'informations :**

- [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)
- [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)
- [www.metromobilite.fr](http://www.metromobilite.fr)

**Contact presse  
Bureau du Cabinet et  
de la Communication Interministérielle**